

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Lot Chaufferie - ZAC Saint-Vincent-de-Paul
75014 Paris

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PARIS HABITAT OPH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hélène SCHWOERER

RCS / SIRET

3	4	4	8	1	0	8	2	5	0	0	3	6	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	La surface de plancher (SDP) du projet est estimée à 10 857 m ² , dont : - Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) et Pension de Famille (PF) : 2 158 m ² - Logements sociaux familiaux : 4 732 m ² - Logements intermédiaires : 2 000 m ² - Activités : 1 557 m ² - Local pour la ville de Paris DPE-DEVE : 410 m ² Sur un terrain d'assiette d'environ 2 400 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, les bâtiments existants sur l'emprise du lot Chaufferie sont voués à être démolis.

P&MA, (Paris&Métropole Aménagement) propriétaire de la parcelle, est en charge des travaux de libération de l'emprise.

La maîtrise d'ouvrage du lot a été confiée à PARIS HABITAT pour la réalisation d'un programme de logements spécifiques (CHU et PF), de logements sociaux familiaux, de logements intermédiaires, d'activités et d'un local destiné à la ville de Paris DPE-DEVE. L'acquisition de la parcelle par Paris Habitat devrait intervenir à la fin de l'année 2021.

La projet sélectionné sur la parcelle du lot Chaufferie, en forme de L, est composé de 3 bâtiments : A (CHU et PF), B et C (logements familiaux). Le RDC et le niveau rez-de-jardin sont en grande partie occupés par des locaux d'activités.

Deux maîtrises d'œuvre ont été désignées pour l'ensemble des trois bâtiments : l'agence Bourbouze&Graindorge pour les bâtiments A et B et le socle d'activités, l'agence Sergison Bates pour le Bâtiment C.

Aucun parking n'est prévu sur le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le lot Chaufferie doit permettre l'introduction d'une mixité sociale et fonctionnelle au sein de l'ancien hôpital dans le cadre de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul. L'objectif est de développer une nouvelle offre de logements et d'activités.

Dans le bâtiment A, un centre d'hébergement d'urgence d'environ 90 places et une pension de famille de 25 logements seront gérés par Aurore.

Les bâtiments B et C seront composés d'environ 102 logements familiaux (60 PLUS/ 12 PLS et 30 logements intermédiaires) et d'espaces communs partagés (cour, laverie, terrasse et salles communes).

Le projet s'inscrit dans la démarche triple zéro (0 carbone, 0 déchet, 0 rejet). Il devra répondre aux exigences environnementales de la ZAC et notamment : assurer une gestion durable des déchets et du traitement des eaux usées, favoriser la restauration de la perméabilité et de la qualité du sol, favoriser les déplacements doux et la biodiversité, réduire l'empreinte carbone et développer l'économie circulaire ainsi que l'emploi de matériaux biosourcés.

Le projet sera certifié NF Habitat HQE profil "économie circulaire" et labellisé E+C- (E3C1), BBCA et bâtiment Biosourcé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après signature de l'acte authentique de vente auprès de P&MA et de l'obtention du permis de construire, Paris Habitat, dans le cadre d'un groupement de commande avec l'autre bailleur parisien - la RIVP - démarrera les travaux de construction du lot Chaufferie. Le chantier devrait démarrer à la fin de l'année 2021 pour une durée minimale de 24 mois.

Paris Habitat et P&MA seront vigilants quant au suivi des nuisances et des impacts en phase chantier : circulation, pollution de l'air, environnement acoustique, gestion des déchets et impact sur l'eau. Paris Habitat a confié une mission complémentaire "diagnostic déchets et réemploi des matériaux " à la maîtrise d'œuvre du lot Chaufferie. Durant toute la durée du chantier, le MOE devra veiller à la réduction de la production de déchet, contrôler le tri, le stockage et l'identification des déchets, privilégier la valorisation des déchets...

P&MA a mis en œuvre un compte prorata pour la gestion des futurs chantiers. L'ensemble des maîtres d'ouvrage y participe financièrement (gestion des communs, nettoyage, sécurité...).

Une plateforme logistique déportée devrait également être mise à la disposition des entreprises par l'aménageur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le lot Chaufferie sera géré par PARIS HABITAT (logements sociaux et intermédiaires) et le CHU et la PF par AURORE une association qui héberge et accompagne des personnes en situation de précarité. Un gardien Paris Habitat sera désigné sur le groupe très en amont pour identifier les enjeux propres à ce projet ambitieux.

Chaque accès aux bâtiments A, B et C se fait par un hall séparé.

L'accès au bâtiment A sera réservé aux habitants du CHU et de la PF. L'accès aux bâtiments B et C sera réservé aux habitants des logements familiaux gérés par Paris Habitat.

Au rez-de-jardin (R-1) et aux rez-de-chaussée du bâtiment A se trouveront les locaux DPE-DEVE de la ville de Paris qui bénéficient d'un accès séparé. Ces locaux sont constitués de vestiaires, de sanitaires, d'un réfectoire et de locaux de stockage pour la Direction de la Propreté et de l'Environnement et pour la Direction des Espaces Verts de la Ville.

Au R-1 et RDC des autres bâtiments se développent les locaux d'activités qui bénéficient aussi d'un accès direct sur la cour. Ces locaux seront éclairés par les cours anglaises. La RIVP sera propriétaire et gestionnaire de ces locaux.

Compte tenu, d'une part de l'excellente desserte en transports en commun (5 min de Denfert Rochereau), d'autre part de la vacance observée dans les parcs de stationnement de Paris Habitat, il n'est pas prévu de parking sur le projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la ville de Paris pour réduire le recours à la voiture et favoriser les mobilités douces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Lot Chaufferie sera soumise à un permis de construire. Le dépôt du PC est programmé en décembre 2020.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Parcelle d'assiette du lot :	2 400 m ²
-Constructibilité globale de l'opération (SDP) :	10857 m ²
-Hauteur bâtie des bâtiments :	
bâtiment A	19,9 m
bâtiment B	31 m
bâtiment C	31 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

74-82 Avenue Denfert Rochereau
75014 Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 33' 36" 42E Lat. 4 8° 83' 74" 27N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas localisée dans une Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 ou 2, ni à proximité immédiate. Les ZNIEFF les plus proches sont situées à plus de 6 km de l'opération. La plus proche est celle du Bois de Boulogne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Depuis le 4 décembre 2019, la Métropole du Grand Paris a approuvé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore. Le PPBE ne met pas en évidence de dépassement du seuil réglementaire sur la zone du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, qui appartient en totalité à un site inscrit. Le projet se trouve à proximité de 10 monuments historiques dont les plus proches et visibles du site sont le pavillon des Fontainiers à 200m et l'Observatoire de Paris à 250m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 14ème arrondissement se trouve sur une zone d'anciennes carrières (arrêté préfectoral du 19 mars 1991). La ville de Paris est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) dont la révision a été approuvée le 19/04/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet se trouve au niveau de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. L'étude de pollution des sols a révélé la présence de métaux dans les remblais de surface. P&MA, l'aménageur a fait réaliser une ARR (analyse des risques résiduels -jointe en annexe) qui confirme que le site est à présent compatible avec l'état projet. Paris Habitat a missionné un bureau d'études pour réaliser un plan de gestion et une ATTES.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, qui appartient en totalité à un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site naturel le plus proche est celui de Vaires-sur-Marne à environ 40 km du site étudié.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 500m des Allées de l'avenue de l'Observatoire qui est un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude géotechnique de type G2 AVP et G2PRO sera réalisée lorsque l'emprise foncière sera libérée pour déterminer les sujétions techniques liées à la présence d'eau dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P&MA, dans le cadre des travaux de déconstruction du site, a mis de côté des matériaux en vue d'être réemployés sur site ou à l'extérieur du site. Une partie des matériaux issus des déconstructions serviront de remblais après concassage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de préserver les corridors de biodiversité et la pleine terre mis en avant lors de l'étude d'impact de la ZAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est exposé au risque de mouvements de terrain car il est situé sur d'anciennes carrières. Il est donc nécessaire d'effectuer des injections pour combler les cavités et couvrir ce risque. Des études géotechniques seront diligentées par Paris Habitat. D'autre part le site est faiblement exposé au risque d'inondation par remontée de nappe souterraine située à 25 m.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des modes de transports doux.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de la ZAC est affecté par bruit induit par les infrastructures routières qui l'encadrent. Cependant, à l'intérieur de l'enceinte de l'ancien hôpital, où se trouve le lot Chaufferie, les niveaux sonores sont inférieurs à 50dB de jour et de nuit. En phase chantier les entreprises seront sensibilisées à l'impact sonore pour les riverains. L'animation générée par les activités devra respecter la réglementation en vigueur afin de préserver le confort des logements situés à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses particulières exceptées celles liées à un éclairage habituel le soir pour les halls d'accès, les appartements et les locaux d'activités.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été programmé et conçu en collaboration avec les instances décisionnaires sur l'aspect patrimonial et culturel et paysager. La fiche de lot établi par l'agence Beltrando est respectée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Oui, avec les autres lots de la ZAC qui feront également l'objet d'une demande de permis de construire.

Le lot Petit (construction neuve) environ 13 530 m² dont 12 230 m² de logements sociaux et intermédiaires + 1 300 m² d'activités
 Le Lot Pinard (réhabilitation) : 6 400 m² dont 5 000 m² d'équipements publics et 1 400 m² d'activités
 Le lot Lelong (réhabilitation + surélévation) : 10 620 m² dont 9 420 m² de logements (libres et sociaux) + 1 200 m² d'activités
 Le lot Façade Denfert (réhabilitation + construction neuve) : 12 000 m² dont 6 800 m² de logements (libres et intermédiaires), un cinaspic de 4 000 m² + 1 200 m² d'activités
 Le lot Lepage (construction neuve) : 2 570 m² de logements participatif, privé et social
 La Lingerie (réhabilitation) : 500 m² d'activités et de commerces
 La Maison des médecins (réhabilitation) : 250 m² d'activités
 Les lots s'articulent autour d'un grand espace public végétalisé de 4 000 m² (la croisée paysagère)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans l'opération d'aménagement pilotée par P&MA et dont les objectifs environnementaux sont ambitieux. En tant que maître d'ouvrage, Paris Habitat s'est engagé à construire un bâtiment labellisé Bas Carbone (la structure des bâtiments sera mixte : béton bas carbone et bois). Le niveau énergétique devra atteindre les niveaux du label Passiv Haus. Par ailleurs, Paris Habitat s'est notamment engagé à :

- gérer l'ensemble des eaux de pluie à la parcelle (zéro rejet)
- utiliser des matériaux biosourcés
- mettre en œuvre des matériaux réemployés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des objectifs environnementaux de la ZAC qui s'appliquent évidemment au lot Chaufferie et rappelés plus haut, compte tenu du fait que le projet de ZAC, dans sa globalité, a fait l'objet d'une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale, le lot Chaufferie devrait être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Dossier de création de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - étude d'impact environnemental (septembre 2016)
- Avis de l'autorité environnementale sur le projet de création de la ZAC
- mémoire en réponse consécutif à l'avis de l'autorité environnementale
- Analyse des risques résiduels globale (juin 2020)
- Avant Projet Sommaire (APS) du lot Chaufferie (juillet 2020)
- Présentation du contexte (plan de situation, photo aérienne, photos du site)
- Livret de présentation du lot Chaufferie (vues 3D, perspectives...)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



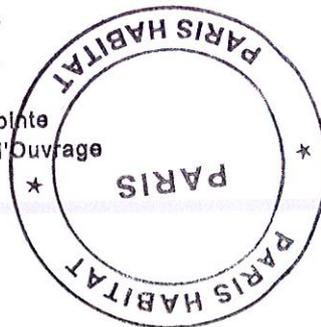
Fait à Paris

le, 17.11.20

Signature

Hélène Schwoerer

Directrice Générale Adjointe
chargée de la Maîtrise d'Ouvrage
et du Développement



Lot Chaufferie – ZAC Saint-Vincent-de-Paul

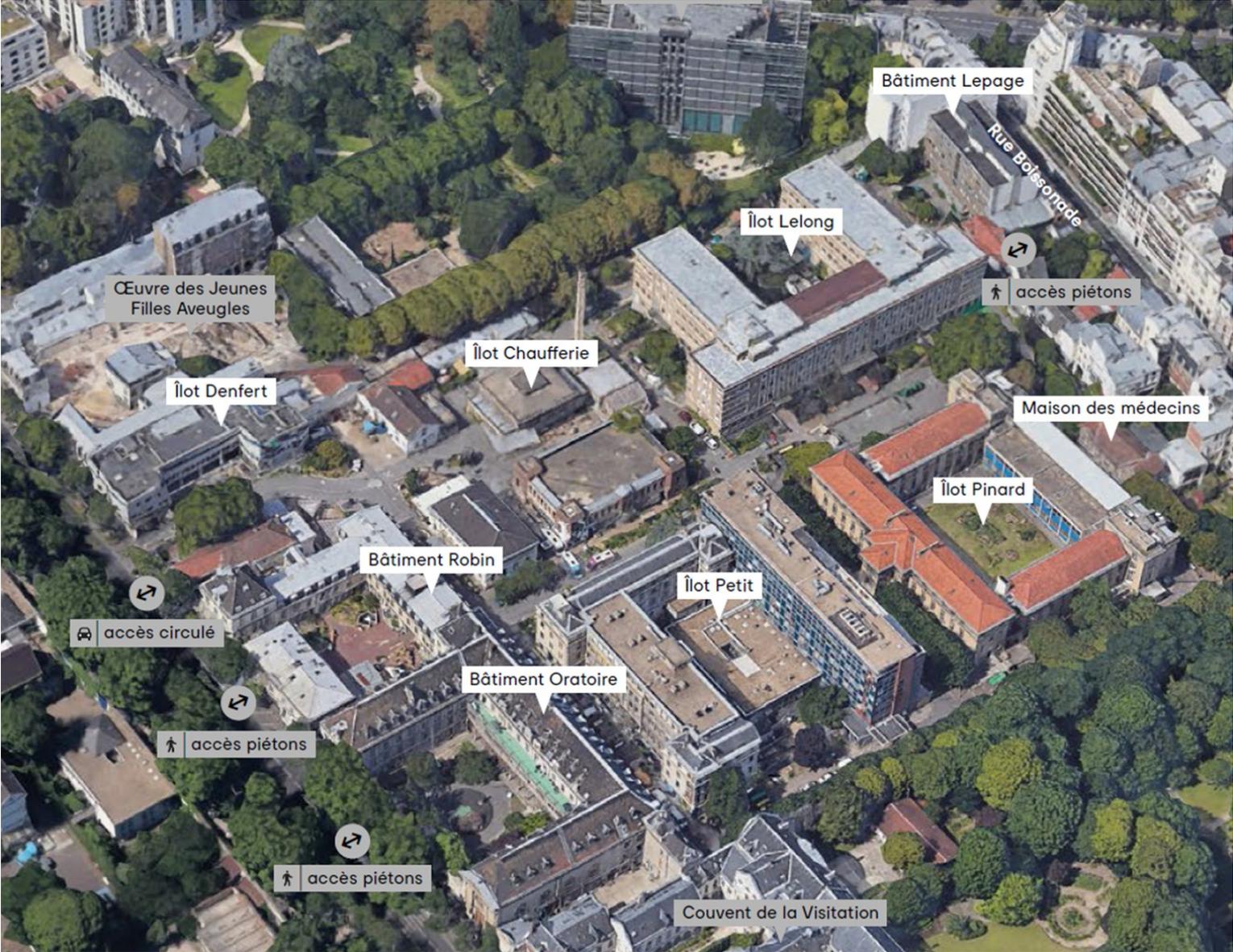
Demande d'examen au cas par cas

Octobre 2020

Contexte – Situation de l'opération



Contexte – photo aérienne du site



Contexte – présentation de la ZAC

- 1** un site ouvert sur le quartier
- 2** un espace public paysager
- 3** PINARD «super équipement» équipement mutualisé réhabilitation- restructuration
- 4** ORATOIRE restauré
- 5** ROBIN, LINGERIE, MAISON DES MÉDECINS réhabilités
- 6** LE LONG transformé : surélevé
- 7** LEPAGE, CHAUFFERIE, PETIT, DENFERT 4 toits à construire
- 8** Une mixité sociale et fonctionnelle : logements (sociaux, intermédiaires, accession), activités, commerces, équipements publics et privés

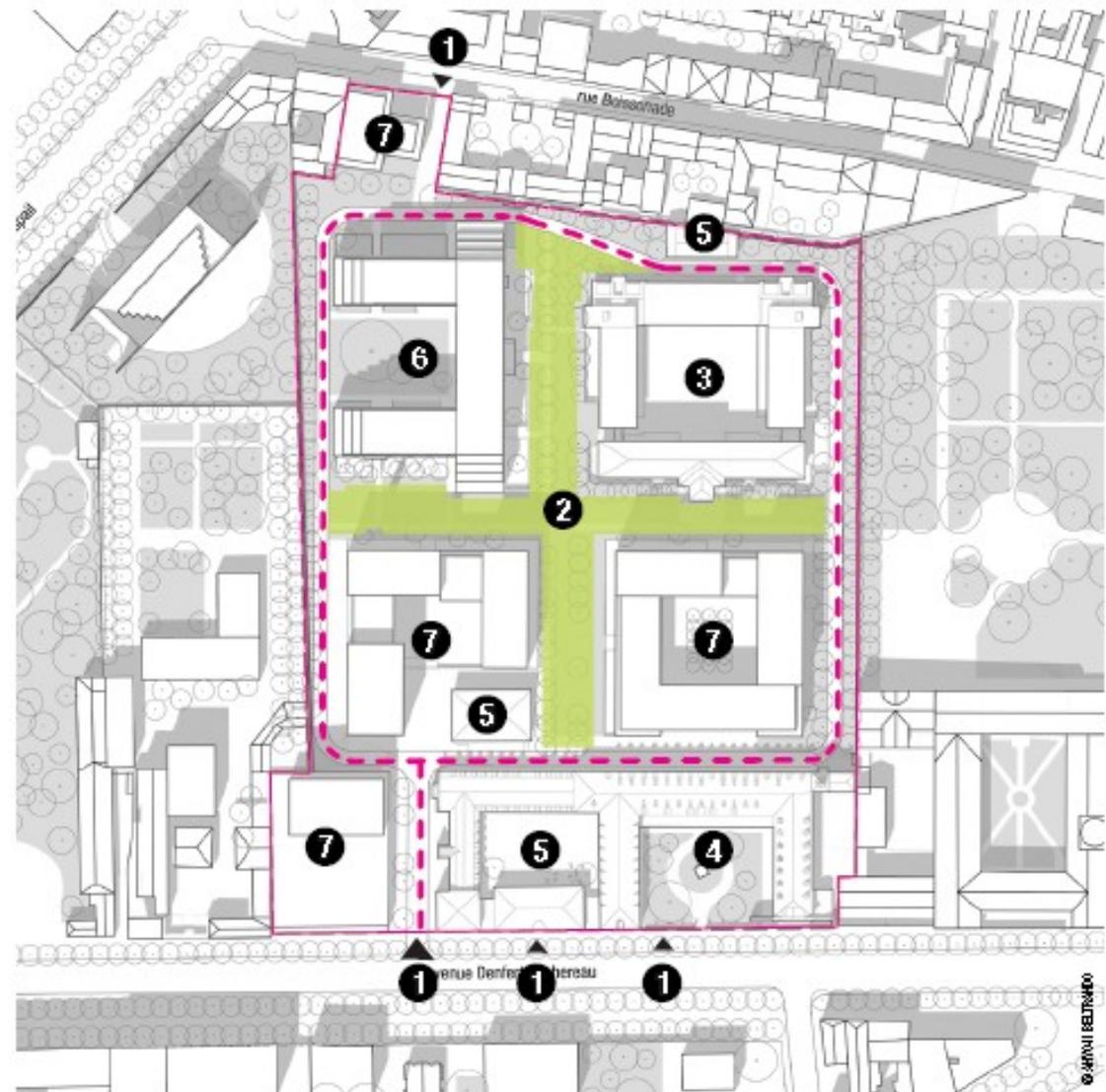


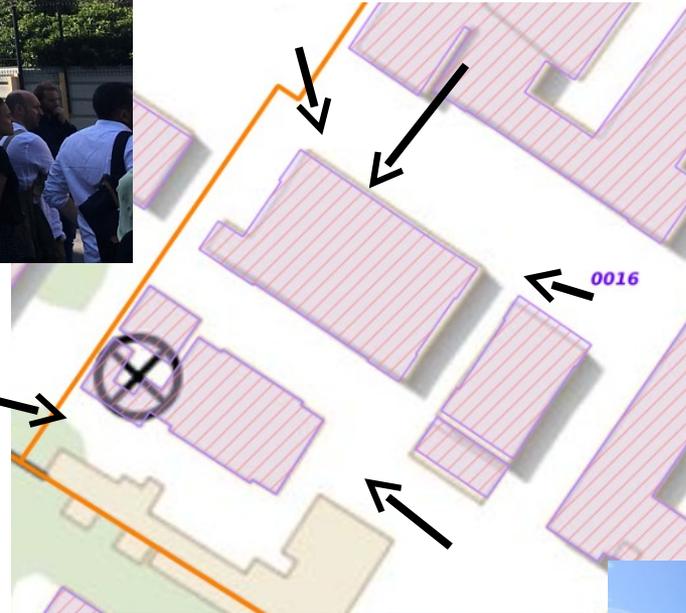
Photo aérienne du lot Chaufferie et de la Lingerie



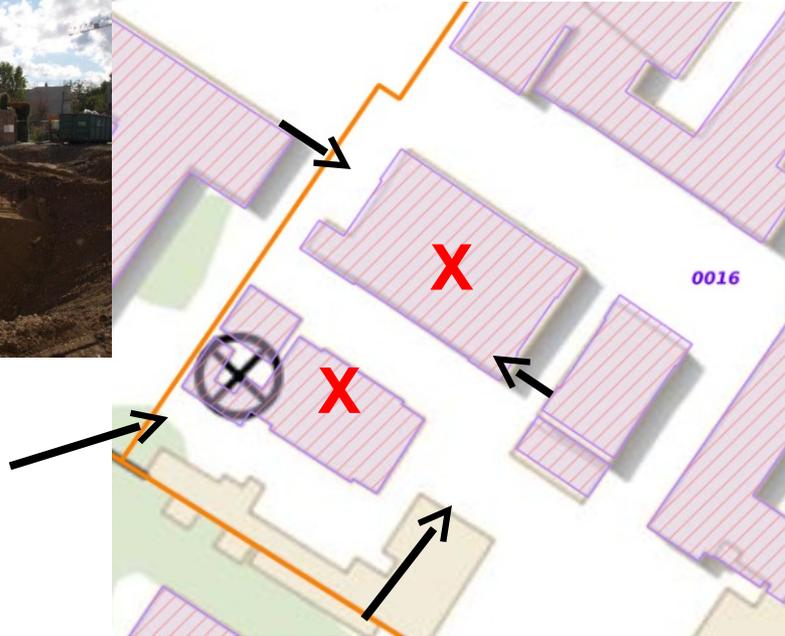
Lingerie



Juin 2019



Octobre 2020

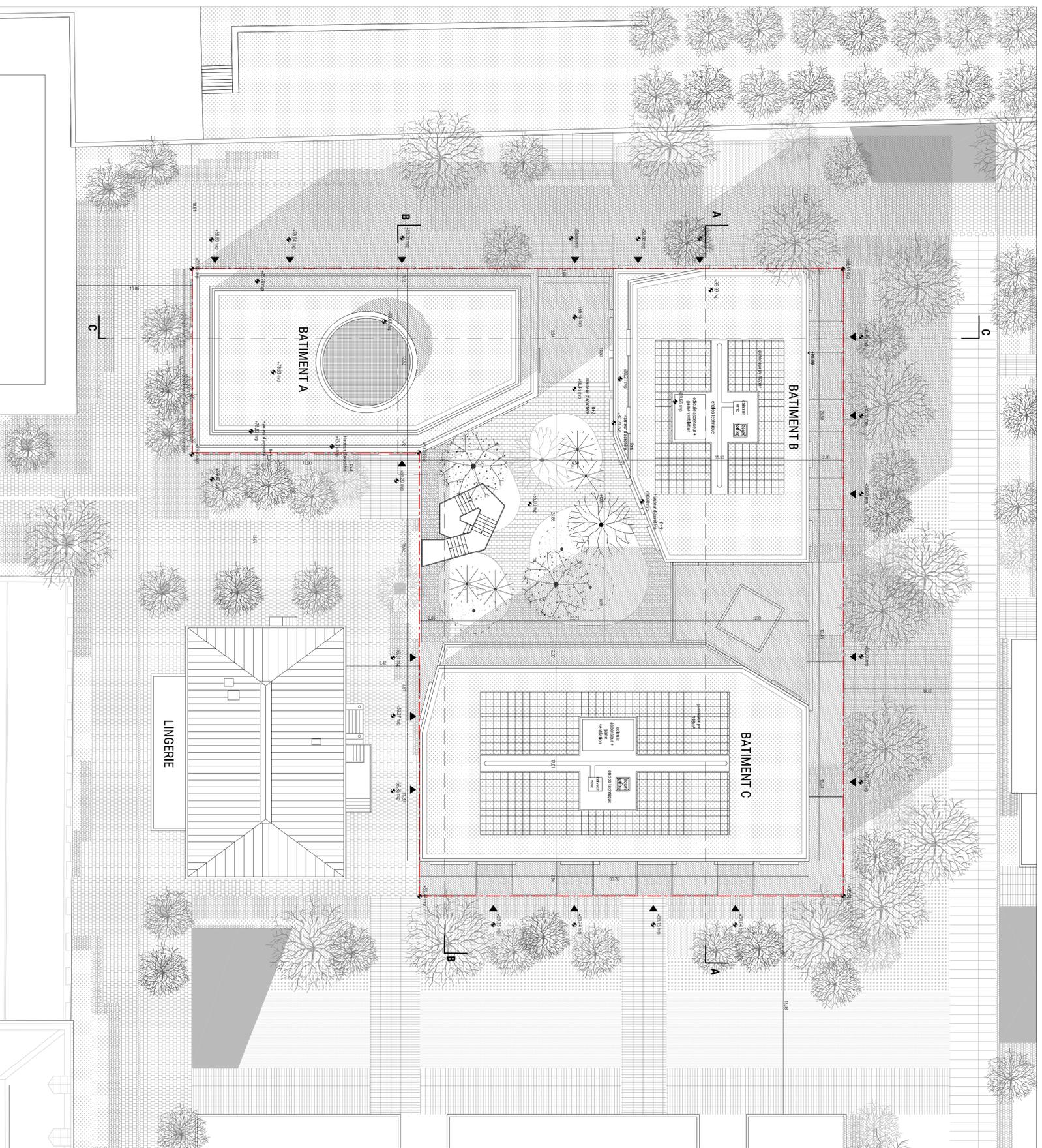


LOT CHAUFFERIE

PC1 PLAN DE SITUATION

PARIS HABITAT - P&MA
ZAC SAINT VINCENT DE PAUL, PARIS 14
PHASE PC
11 2020





ZAC Saint-Vincent-de-Paul Lot Chaufferie

82 Avenue Dentier Rochereau
75014 Paris

Maître d'ouvrage : **Paris Habitat**
Aménageur : **Paris & Métropole aménagement**
Urbaniste : **Anyoji Bertrand**

Maître d'œuvre :
BOURBOUZE & GRANDDORGE
15 rue Chabrol, 75019 Paris / +33 (0)2 40 11 07 14
SERGIOU BATES
34 Boulevard Desaix, 75014 Paris / +44 (0)20 7555 1044

Économie de la construction :
BMF
80 rue de Valenciennes, 75017 Paris / +33 (0)1 42 07 08 37

BET Fluides Électrique Thermique :
INEX
2 rue Néhémie, 93100 Montreuil / +33 (0)1 49 88 11 53

BET Acousticien :
ACV
86 rue de Valenciennes, 75017 Paris / +33 (0)1 47 73 24 23

BIM Manager :
TREBORIAN MAD
173 Rue de Valenciennes, 75017 Paris / +33 (0)6 77 23 46 77

Bureau de contrôle :
BTP CONSULTANTS

Coordinateur SPS :
ACON ETUDES

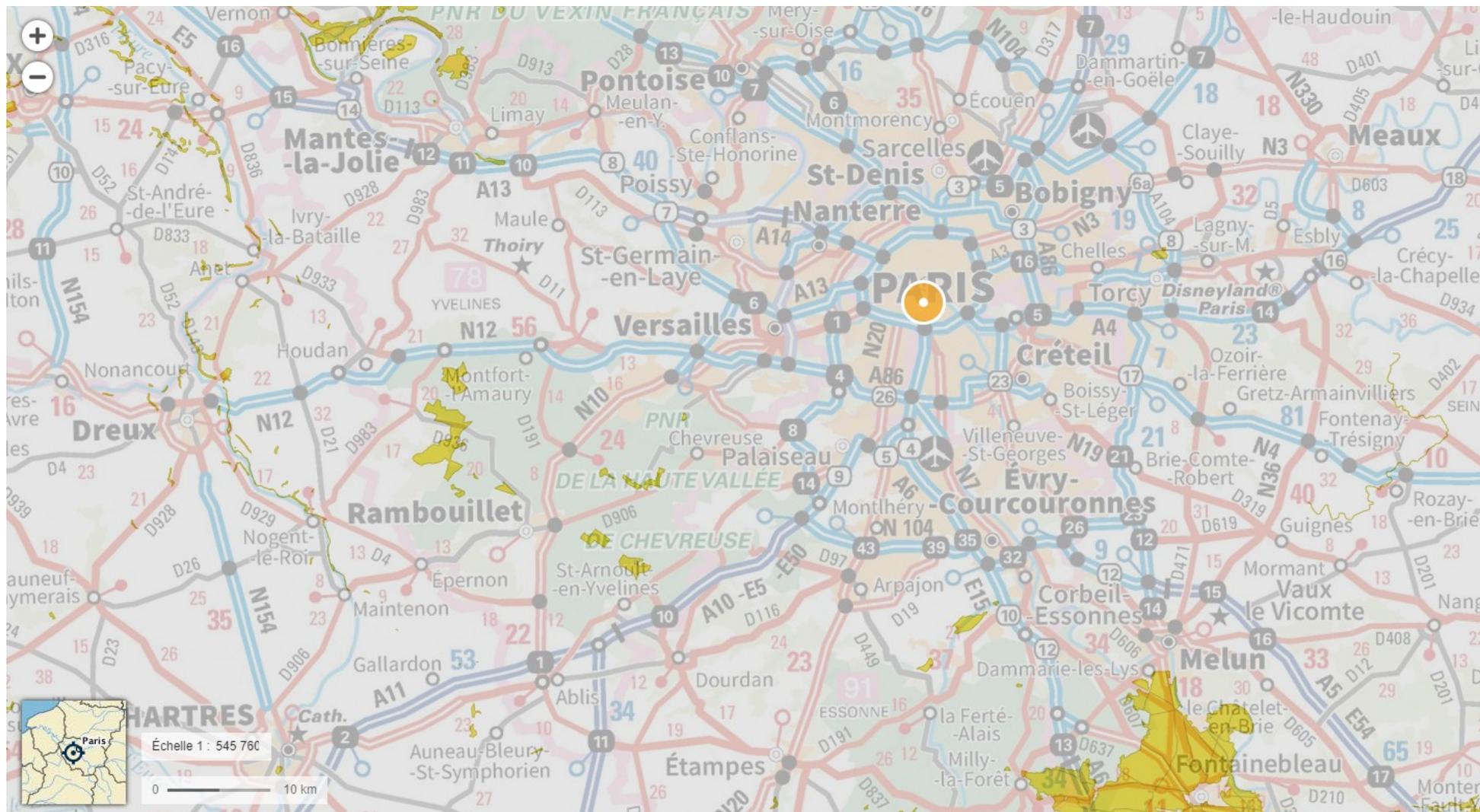
Plan Masse

Émetteur : **BOURBOUZE & GRANDDORGE**

Echelle : **1/200**
Date : **11/2020**

SVP	BRG	PC	A-B-C	ARC	PL	TTR		0
PROJET	CHARTEUR	PHASE	ZONE	LIT	TYPE	MEUB	MARKET DESIGN	NOTE

plan localisant le site du projet au regard des sites Natura 2000 les plus proches



Source : géoportail

HABITER PETIT
CHAUFFERIE

FLASH INFO

#6

RETOUR
SUR LE
PROJET

CHAUFFERIE

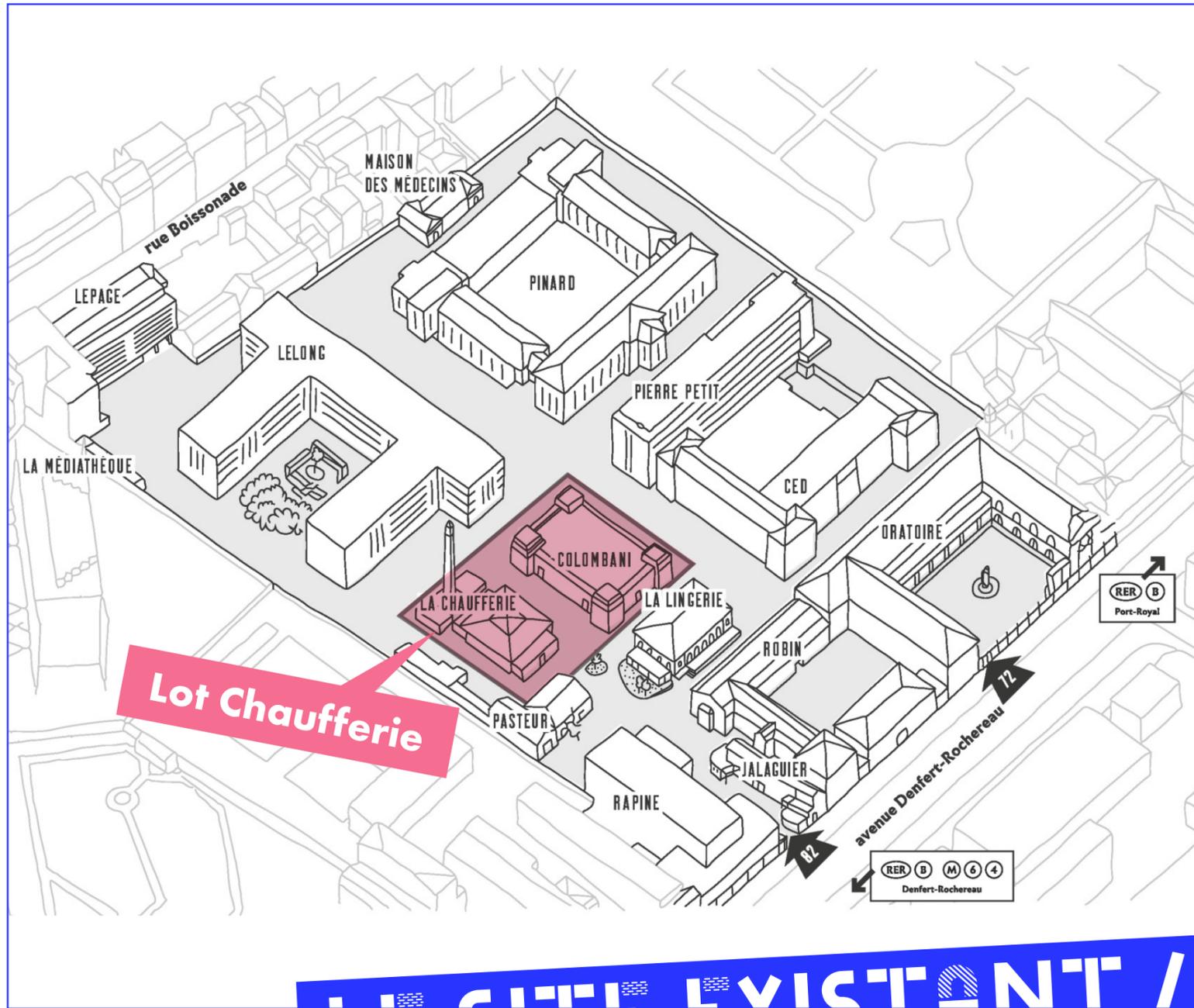
terrasse

porche

cour anglaise



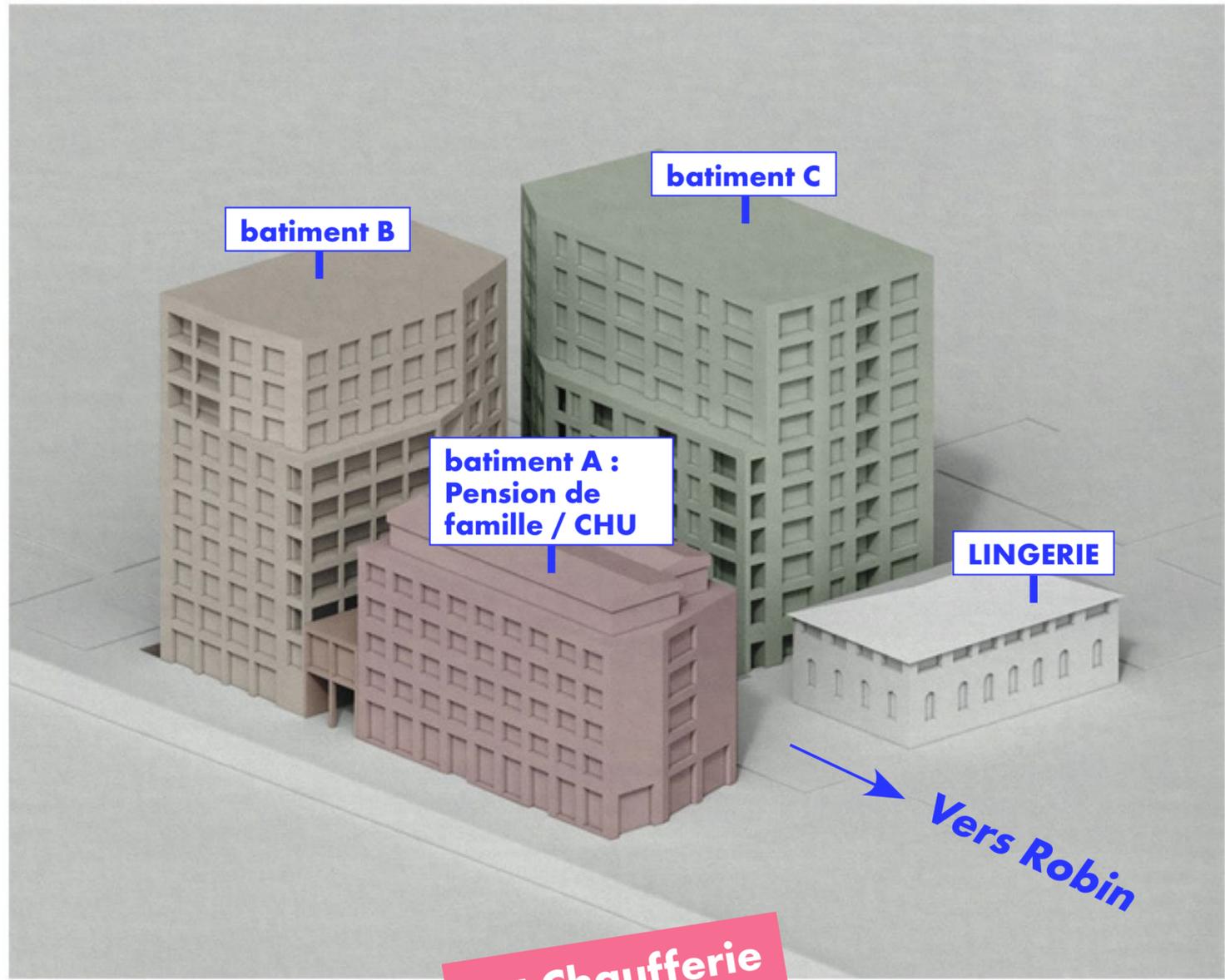
**LE PROJET DE LA ZAC
SAINT-VINCENT-DE-PAUL**



LE SITE EXISTANT !



LE PROJET

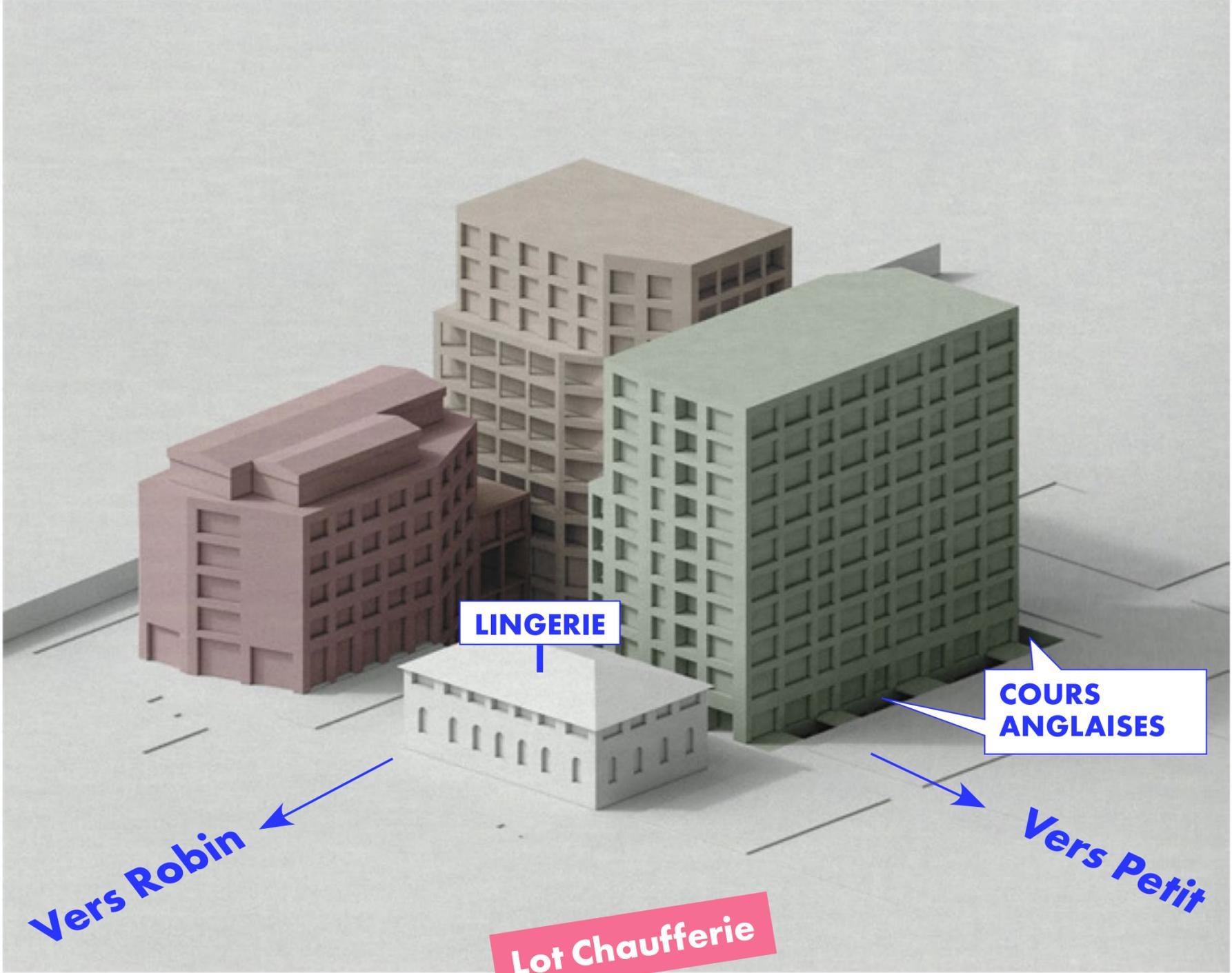


Lot Chaufferie

VUE SUD

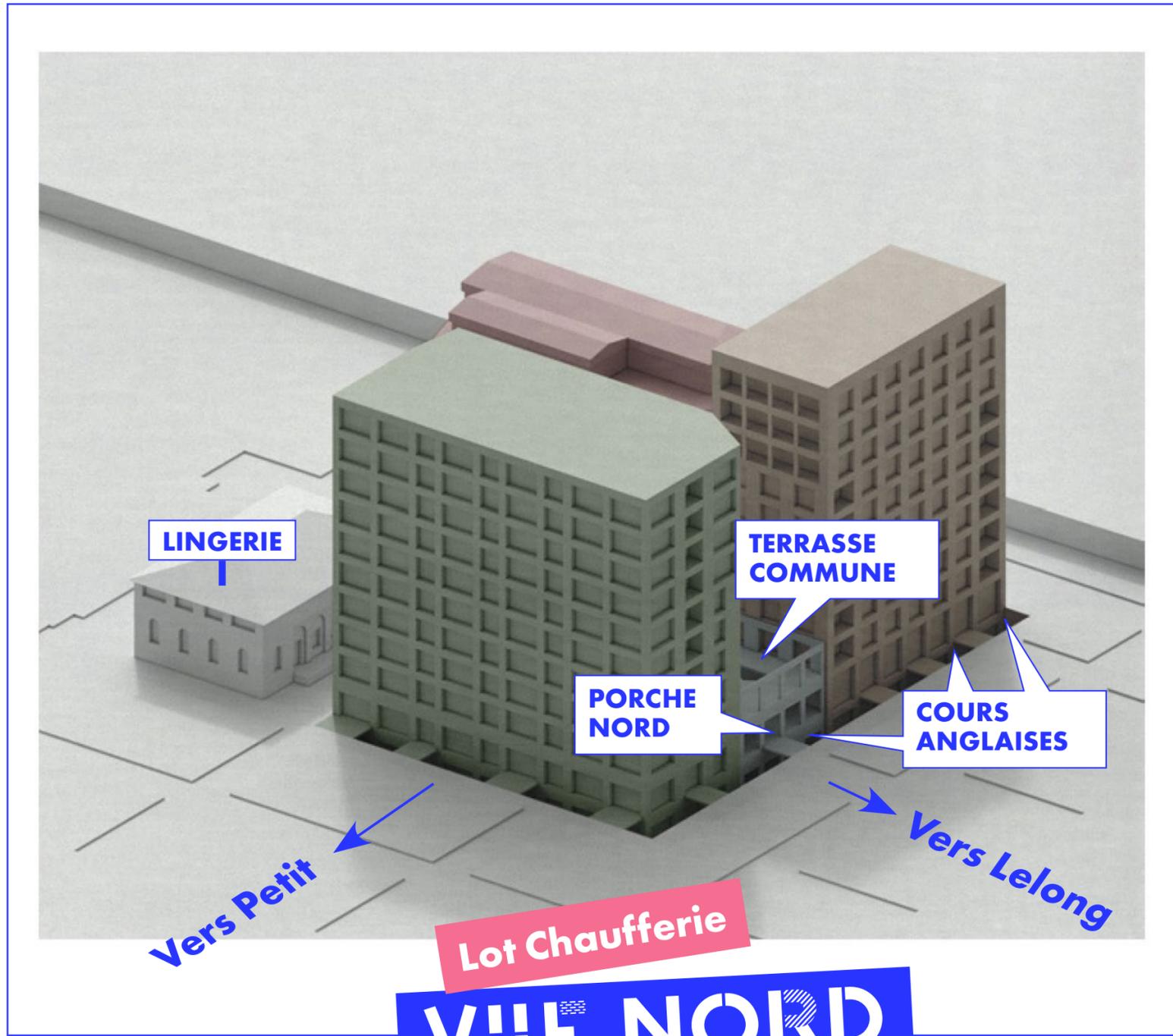


Perspective Sud



Lot Chaufferie

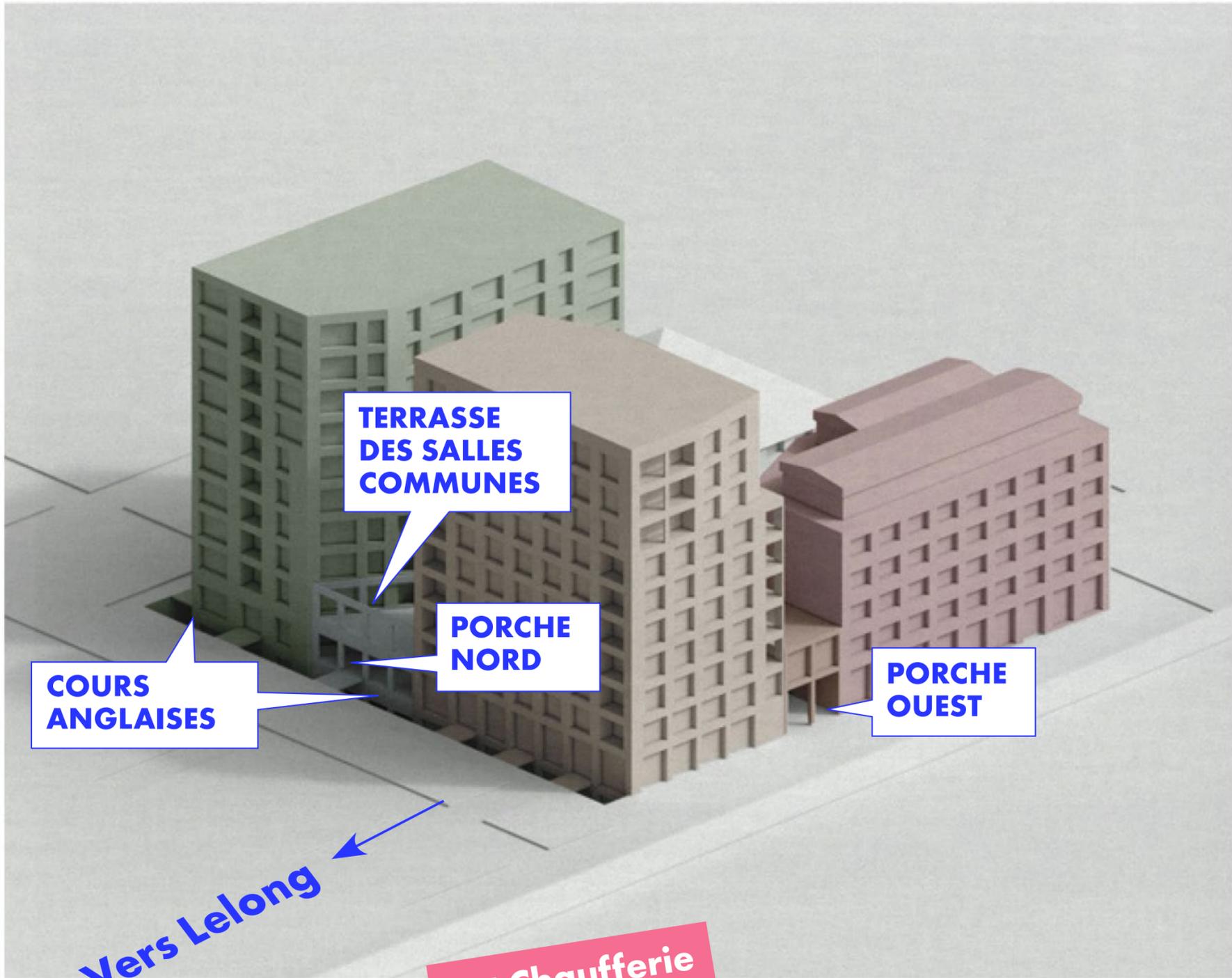
VUE EST



VUE NORD



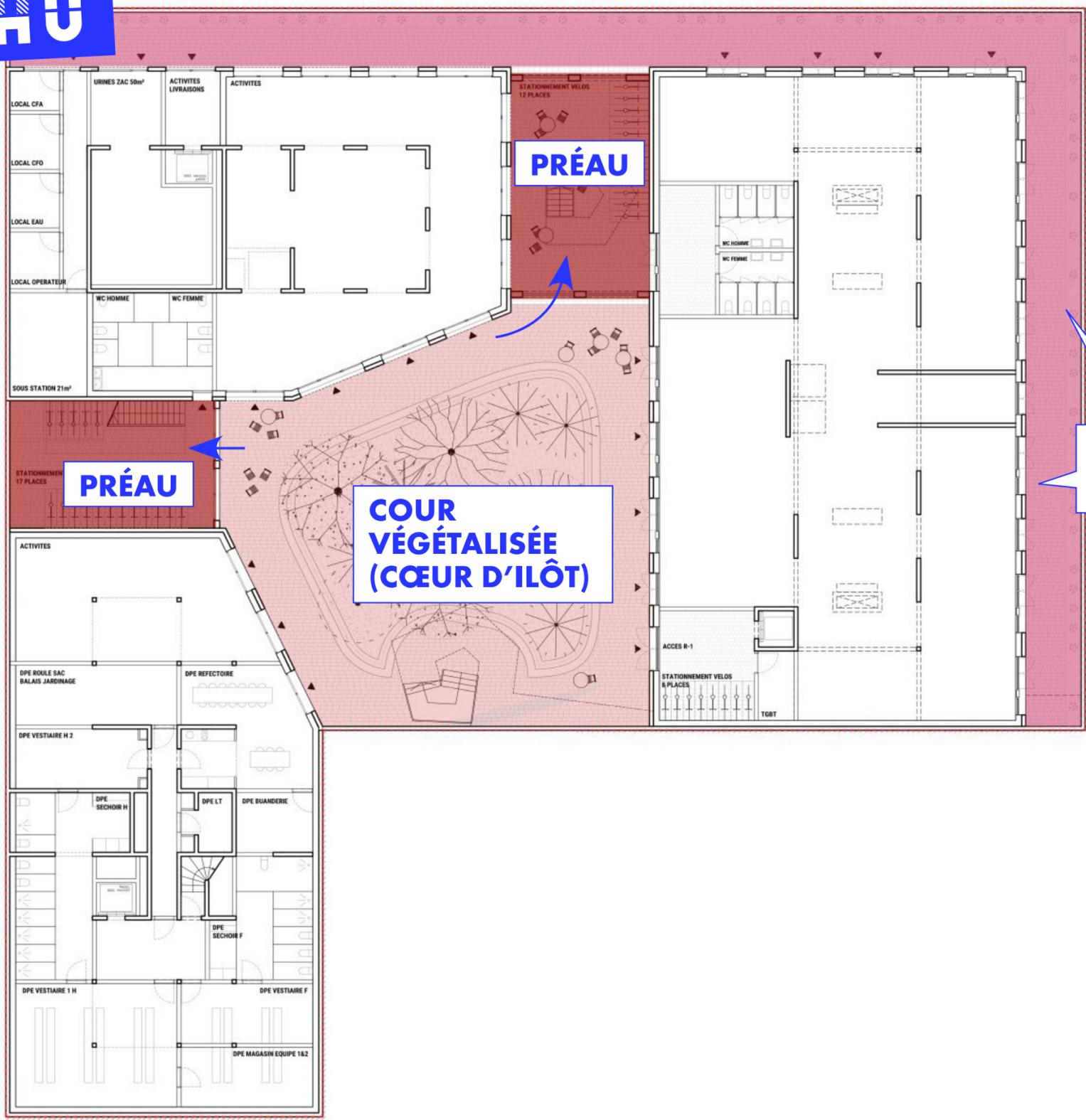
Perspective Nord



Lot Chaufferie

VUE OUEST

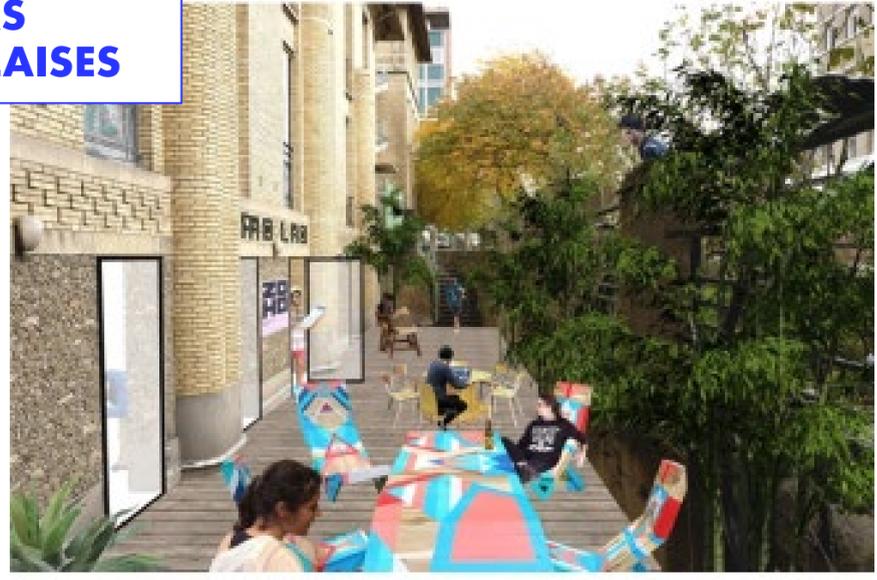
NIVEAU R-1



Nord ↑

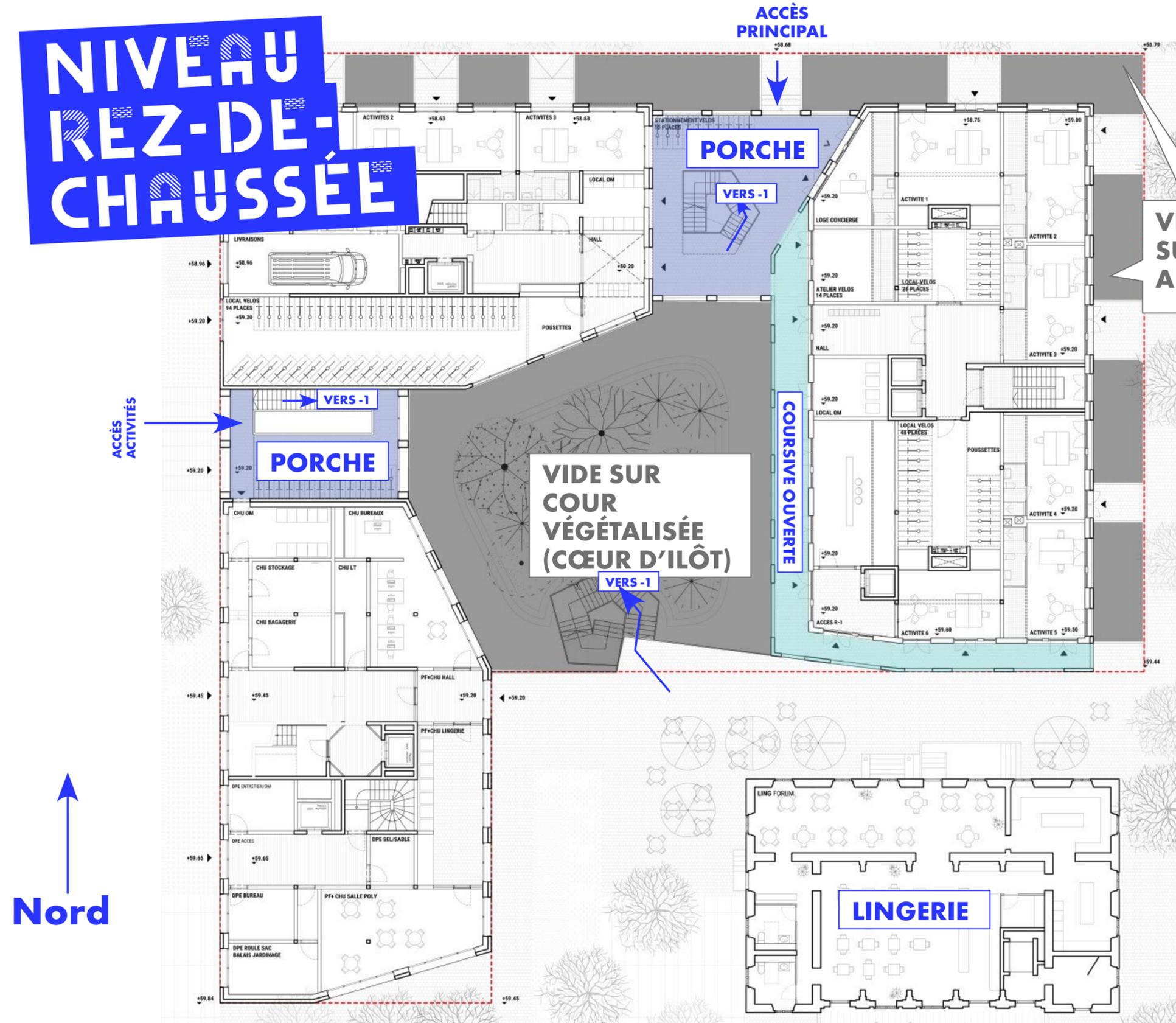


COURS ANGLAISES



Cours anglaises avant/après
(source : Paris Métropole Aménagement)

NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE



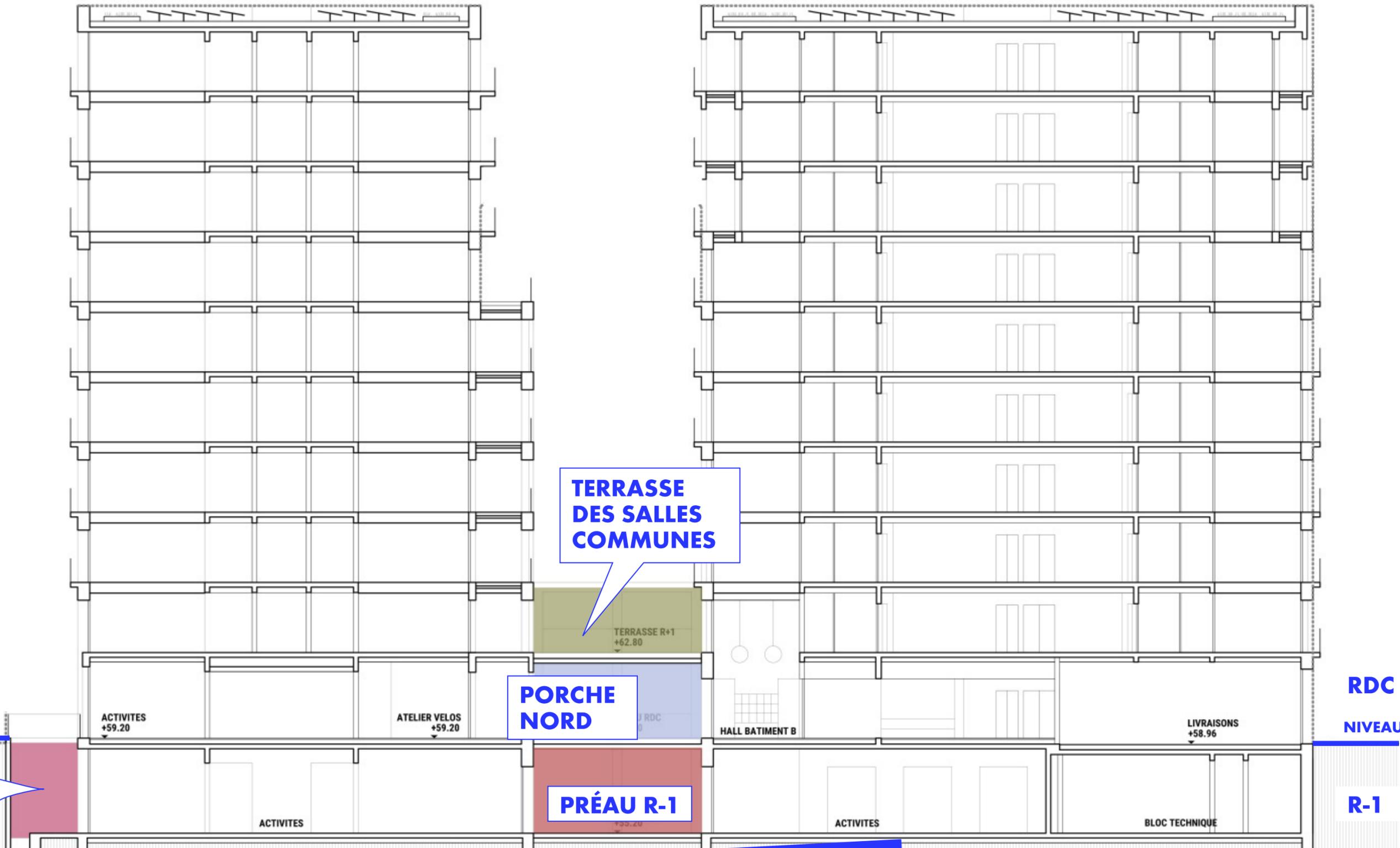
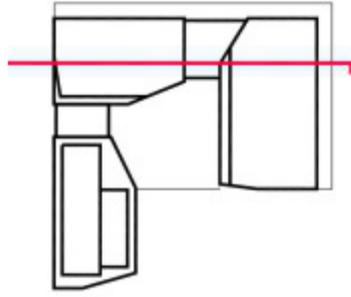
Nord ↑



VIDES DONNANT SUR LES COURS ANGLAISES DU R-1



Références de porches (inspirations)



COUR ANGLAISE

TERRASSE DES SALLES COMMUNES

PORCHE NORD

PRÉAU R-1

FAÇADE NORD

**RDC
NIVEAU SOL**

R-1

